

vice caché pour voiture d'occasion

Par **Roger973**, le **30/03/2019** à **03:31**

Nous avons été victimes de vice caché : nous avons acheté une voiture dont le vendeur nous avez assuré que le garagiste qui entretenait sa voiture avez changé la courroie de distribution. Après que la courroie soit cassée, ledit garagiste nous a certifié ne pas avoir effectué ce changement mais qui l'aurait dû être fait avant la vente. Le vendeur ne s'est pas présenté à l'expertise contradictoire et ne retire pas les courriers recommandés. Il ne répond pas ni à nos appels téléphoniques ni à ceux de l'expert mandaté par notre assurance. L'expert nous a conseillé de porter plainte car il ne s'est pas présenté à l'analyse contradictoire et qu'il "fait le mort".

Quelle démarche me conseillez-vous?